FICHE INFORMATIONS FILIERE

FORMATION RNCP : 38443

DIPLOME CADRE DE SANTE

Objectifs de la formation :

Pour le cadre de santé responsable de secteur d'activité de soin :

- Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soin
- Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soin
- Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin
- Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle
- Contrôler et évaluer les activités
- Conduire une démarche qualité et de gestion des risques
- Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche
- Communiquer, transmettre les informations et rendre compte

Pour le cadre de santé formateur de professionnels de santé :

- Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins
- Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins
- Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins
- Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins
- Évaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins
- Évaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité
- Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche
- Communiquer, transmettre les informations et rendre compte

Prérequis :

Pour être admis à suivre la formation sanctionnée par le diplôme de cadre de santé, les candidats doivent remplir plusieurs conditions :

- Être titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer l'une des professions mentionnées à l'article 1er du décret du 18 août 1995 ;
- Avoir exercé pendant au moins quatre ans à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection;
- Avoir subi avec succès les épreuves de sélection organisées par chaque institut sous le contrôle du directeur général de l'agence régionale de santé.
- Cette formation ne nécessite pas d'autre diplôme.

Modalités et délais d'accès :

- Les dossiers d'inscription au concours d'entrée sont disponibles à partir du mois de novembre, téléchargeables à partir du site de l'IFCS. Ils devront être déposés ou envoyés par la poste (cachet de la poste faisant foi) du 02 janvier au 15 février de l'année du concours.

- Les modalités du concours sont accessibles sur le site de l'IFCS. L'épreuve écrite d'admissibilité anonyme (commentaire d'un seul texte) se déroule à l'IFCS au mois de mars. Les candidats domiciliés dans les départements ou territoires d'outre-mer peuvent bénéficier de l'organisation de l'épreuve sur place, en liaison avec le directeur général de l'agence régionale de santé ou la haute autorité territoriale concernée.
 Les résultats d'admissibilité sont communiqués par affichage sur le site de l'institut au mois d'avril. A partir des résultats d'admissibilité, le candidat devra, 15 jours avant la date de convocation à l'épreuve orale, avoir déposé ou envoyé par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) son dossier professionnel.
- L'épreuve d'admission (épreuve orale) s'appuie sur l'évaluation du dossier professionnel et de l'échange entre le candidat et les membres du jury. La constitution du jury doit être conforme à l'article Article 7 du décret du 18 aout 1995 modifié par Arrêté du 15 mars 2010 - art. 1.
- Le jury d'admission peut avoir lieu jusqu'au 15 juin. Les candidats inscrits sur la liste principale de leur filière sont admis à l'institut de formation. Les candidats inscrits sur la liste complémentaire de leur filière, sont appelés au fur et à mesure des désistements.
- La rentrée en formation s'effectue le 1er lundi de septembre de l'année du concours. Le candidat bénéficie de deux années de report de scolarité pour des raisons explicitées dans l'article 9 du décret cité plus haut.
- Il est conseillé d'avoir un ordinateur et une connexion internet fiable et de maitriser les logiciels de bureautique type PACK OFFICE et des outils d'appel vidéo type ZOOM, SKYPE, TEAMS.

Contenus de la formation :

- La formation est dispensée par les seuls instituts de formation des cadres de santé agréés à cet effet. La formation se compose de 6 modules :
 - Module 1 : « Initiation à la fonction de cadre » : Trois semaines d'enseignement théorique et Trois semaines de stage hors secteur sanitaire.
 - Module 2 : « Santé publique » : Trois semaines d'enseignement théorique.
 - Module 3 : « Analyse des pratiques et initiation à la recherche ».
 - Module 4 : « Fonction d'encadrement » : Six semaines d'enseignement théorique et Trois semaines de stage en établissement sanitaire ou social.
 - Module 5 : « Fonction de formation » : Six semaines d'enseignement théorique et Trois semaines de stage en établissement de formation sanitaire ou social.
 - Module 6: « Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels » : Cinq semaines d'enseignement théorique et quatre semaines de stage soit en établissement sanitaire ou social, soit en établissement de formation, soit en structure de santé publique.

- La formation se décline donc en :
 - Enseignement théorique : 24 semaines ou 26 semaines soit 862 h
 - Stages : 15 semaines ou 13 semaines soit 455 h (4 stages)
 - Travail personnel, de recherche et de documentation : 2 semaines
 - Congés : 1 semaine
 - Total : 42 semaines

Durée de la formation et modalités d'organisation :

- Durée totale de la formation en heures : 1352 h (base 6h30 /jour),
- Début 1ere semaine de septembre fin de formation dernière semaine de juin
- Les horaires de la formation : du lundi au vendredi de 09h à 17h.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Moyens mis en œuvre :
 - Moyens humains :

- Une équipe pédagogique permanente constituée de deux formatrices, d'une adjointe de direction et d'une secrétaire
- Une équipe de référent « métier »
- Des intervenants vacataires
- Un conseil technique
- Un conseil de la vie étudiante

 - Moyens matériels :

- Des locaux et des équipements adaptés
-Wifi et intranet

- Principes pédagogiques

Le parcours de formation de l'étudiant est un véritable processus de transformation. Chacun bénéficie d'un accompagnement dans l'évolution de son identité professionnelle et de sa représentation du métier de cadre de santé. L'étudiant se construit une identité de cadre de santé en rapport avec sa profession, tout en prenant conscience de la nécessaire collaboration entre les différents acteurs du système de santé.
Le parcours s'appuie sur l'expérience professionnelle des étudiants dans leur métier d'origine. Il prend en compte leur culture professionnelle, la développe en offrant les moyens pédagogiques de :

- travailler en interdisciplinarité sur des objets communs,
- faire apparaître les similitudes et différences, en d'autres termes, les complémentarités et les spécificités.

Ancrées dans une philosophie humaniste, les méthodes pédagogiques, centrées sur l'apprenant, s'appuient sur :
-une pédagogie de projet qui permet à l'étudiant de développer son projet professionnel, d'être auteur et acteur de sa formation et de promouvoir le changement dans ses futures fonctions. Le projet professionnel devient alors le fil conducteur de la formation ;
-une pédagogie réflexive qui favorise le développement des compétences par l'élaboration de savoirs issus de l'analyse de situations professionnelles ;
- une pédagogie de l'alternance qui favorise les interactions entre savoirs théoriques et savoirs pratiques. Le stage devient alors un point fort de la formation ;
-une pédagogie de groupe qui utilise la médiation comme levier principal des apprentissages ;
-une pédagogie institutionnelle qui s'articule autour de temps de régulation et d'évaluation de la formation plaçant l'étudiant dans sa position d'acteur et de partenaire du projet pédagogique.

- La stratégie pédagogique

La stratégie pédagogique de l'équipe de l'IFCS vise alors à mettre en place des situations d'apprentissage qui permettent à l'étudiant :

- de participer activement au projet de formation,
- de s'inscrire dans une posture réflexive,
- de mettre à distance sa pratique professionnelle initiale,
- de donner du sens à sa formation, de s'approprier les savoirs et de développer ses ressources internes et externes, nécessaires au développement des compétences de cadre de santé,
- de développer ses capacités et potentialités à communiquer, décider, et gérer des conflits,
- de s'engager dans un projet de développement personnel et professionnel,
- de développer sa zone d'autonomie et de responsabilité.

Évaluation de la formation :

Le module 1 est validé conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 août 1995 :

- Epreuve écrite : Rapport de stage « Diagnostic de situation » valide aussi l'UE stratégie d'entreprise ; AMU.
- Epreuve orale : Argumentation de la stratégie et de la politique RH de l'entreprise.

Cette épreuve est fondée sur la découverte et l'analyse de l'entreprise, du positionnement d'un cadre dans la stratégie d'entreprise. Cette analyse participe au développement des compétences énoncées dans le projet de formation de l'IFCS :

- « Se positionner en tant que cadre de santé » (C1)1
- « Piloter des projets au sein du secteur d'activités » (C2)

Ces épreuves contribuent à la validation :

- Du module 1 « Initiation à la fonction de cadre »,
- De l'UE « stratégique d'entreprise » pour l'épreuve écrite,

Le module 2 est validé conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 août 1995 :
Epreuve écrite : constitution, par groupe pluridisciplinaire de 5 à 6 étudiants, d'un dossier en santé publique.
La construction d'un dossier de santé publique participe au développement des compétences :
« Se positionner en tant que cadre de santé » (C1)
« Piloter des projets au sein du secteur d'activités » (C2)

Le module 4 est validé conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 août 95 :

- Une épreuve écrite sur table sur le thème de la gestion des ressources humaines et des théories du management.
- Une épreuve orale : argumentation d'un projet à partir du rapport de stage portant sur l'analyse d'une situation de management.

Cette épreuve est fondée sur l'analyse de situation et la démarche projet. Elle participe au développement des compétences :
« Se positionner en tant que cadre de santé » (C1)
« Piloter des projets au sein d'un secteur d'activité » (C2)
« Animer et manager une équipe pluri professionnelle prestataire de soins » (C4)
« Gérer au quotidien la production des soins et des prestations de service d'un secteur d'activités » (C5)
« Mettre en œuvre la démarche qualité et la gestion des risques » (C8)

Ces épreuves contribuent à la validation :
Du module 4 « Fonction d'encadrement »,
De l'UE « GRH et Théories du management » AMU.

Le module 5 est validé conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 août 95 :

- Une épreuve écrite : réalisation individuelle d'un dossier présentant une séance pédagogique sous le format d'une approche par projet.

- Une épreuve orale : réalisation en stage d'une action de formation, s'inscrivant pleinement dans le projet pédagogique de l'institut ou de l'établissement de formation. L'évaluation est réalisée par le cadre ou l'enseignant responsable du stage.

[1] *C : Lire partout compétence*

Ces deux épreuves participent au développement de la compétence 6 : « Concevoir et conduire des dispositifs dans le cadre d'un projet de formation ».

Ces épreuves contribuent à la validation :

- Du module 5 « Initiation à la fonction de cadre »,
- De l'UE « Formation initiale et continue en Santé » AMU pour l'épreuve écrite,

Les modules 1, 4 et 5 sont validés si les étudiants ont obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20.
Le module 2 est validé si les étudiants ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
Les modules 3 et 6 sont validés si les étudiants ont obtenu à la soutenance du mémoire une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Sanction de la formation :

- La formation est sanctionnée par un diplôme d'état de « cadre de santé » délivré par la DREETS.
- Formation de Niveau 6.
- L'offre pédagogique s'enrichit d'un partenariat avec la faculté des sciences médicales et paramédicales d'AMU permettant à l'étudiant de suivre un parcours universitaire en supplément du Diplôme de cadre. Ainsi à l'issu des 10 mois de formation, l'étudiant obtient deux diplômes : Le Diplôme de Cadre de Santé délivré par la DREETS et le Master Santé délivré par AMU.
- Possibilité de suspendre la formation pour des raisons identiques à celles citées pour le report de scolarité.
- Reprise de scolarité soumise à l'avis du Conseil technique.

Tarif de la formation

- Prix de la formation : 9800 euros.
- Prix de la formation en autofinancement : 6000 euros. Possibilité de paiement échelonné.
- Possibilité de financement par « les études promotionnelles », les OPCO, formation éligible au CPF.

Accessibilités aux personnes en situation de handicap :



Si votre situation nécessite des aménagements particuliers contactez-nous.

Les instituts de formations sont tenus réglementairement d'accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination, de leur garantir une égalité des droits et des chances, et de leur faciliter l'accès à la formation et à la qualification. L'école s'inscrit dans une démarche citoyenne et éthique.

Dans ce contexte 3 axes sont priorisés

- l'accessibilité pédagogique des formations

- la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap
- l'accessibilité de l'ensemble des locaux

En matière de handicap, les étudiants pourront bénéficier d'un accompagnement individualisé. Un parcours personnalisé de formation est co-construit avec l'étudiant en situation de handicap, les partenaires et les membres de l'équipe pédagogique et administrative, afin de sécuriser le parcours de formation.

Indicateurs de performance 2025:

- Taux de réussite : 100%
- Taux d'insertion : 100%
- Taux de satisfaction stagiaires : 100% des répondants

Possibilité de valider des blocs de compétences:

- Pas de blocs de compétences pour l'instant dans le décret du 18 aout 1995 pour valider le DE cependant la fiche RNCP (éditée par France Compétence 02/ 01/ 2024 valable jusqu'au 01/01/ 2029) met en lumière des blocs de compétences à acquérir.

-RNCP38443BC01 - Planification, organisation et coordination de la production efficiente de soins au sein d'un secteur d'activités accueillant des usagers bénéficiaires de la mise en oeuvre d'un projet de soins personnalisé pluri-disciplinaire, en cohérence avec le projet de soins institutionnel.

-RNCP38443BC02 - Conception, organisation et mise en oeuvre de dispositifs de formation initiale et continue dans le secteur de la santé et des soins paramédicaux, en cohérence avec le projet pédagogique institutionnel

-RNCP38443BC03 - Management et accompagnement des compétences individuelles et collectives au sein d'une équipe pluri-professionnelle ou dans le cadre d'un parcours de professionnalisation

-RNCP38443BC04 - Contrôle et évaluation de la qualité et de la sécurité de la production de soins ou des connaissances et des compétences professionnelles acquises en apprentissage

-RNCP38443BC05 - Communication au sein d'une équipe encadrante, gestion de projet et production de connaissances.

Le diplôme de cadre de santé s'obtient par la validation en formation théorique et pratique des six modules de formation.

Equivalence / passerelle (si applicable) :

- Pas d'équivalence.
- Les infirmiers d'encadrement des sapeurs-pompiers professionnels titulaires du brevet d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels sont dispensés de l'enseignement théorique et des stages des modules 1, 2, 3 et 5, ainsi que des épreuves de validation de ceux-ci. Ils doivent suivre l'enseignement théorique des modules 4 et 6 et effectuer un stage de 4 semaines dans un établissement de santé. Les modalités d'évaluation des deux modules leur sont spécifiques.

Secteurs d'activités et type d'emplois accessibles :

- Secteur d'activités : Le cadre de santé responsable de secteur d'activités de soin peut exercer son métier en établissement de santé public ou privé, sanitaire ou médico-social, ainsi qu'en réseau de soins, en secteur d'activité extra-hospitalier, ces structures pouvant être de différentes tailles. Le cadre de santé formateur de professionnels de santé exerce son métier en institut de formation.

- Type d'emplois : Cadre de santé (responsable du secteur d'activités de soin, formateur de professionnel, chargé de projet, coordonnateur d'équipes pédagogiques ou cadre paramédical de pôle).

Suite parcours:

- Cadre supérieur de santé
- Directeur des soins
- Directeur d'établissement sanitaire ou médico-social.

Personnes à contacter :

- Simone BOEHM / SPADARI CSS Adjointe à la direction simone.boehm@ap-hm.fr 04 91 96 66 77
- Armine BEDROSSIAN Secrétaire armine.bedrossian@ap-hm.fr 04 91 96 67 80